

MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS EN PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN EPLE Rentrée 2019

CALCUL DE LA PONDÉRATION AU TITRE DES EFFECTIFS

Nombre total d'élèves x 1 point

Pondération liée aux critères sociaux des collèges :

Etablissement REP x 0.75 point
Etablissement REP + x 1 point

Pondération liée aux critères sociaux des lycées :

Entre 70 et 85 : x 0.75 point
Entre 86 et 100 : x 0.5 point

Pondérations liées au service annexe d'hébergement :

Cuisine autonome :

Nombre d'internes x 2 points
Nombre d'élèves demi-pensionnaires x 1.85 points

Sans cuisine autonome :

Nombre d'élèves demi-pensionnaires x 1.50 points

Cuisine Centrale : + 1 poste

- **PONDERATIONS PORTANT SUR CHARGES COMPTABLES** (sièges d'agences comptables) :

L'établissement siège d'agence bénéficie de points **au titre des établissements rattachés** selon le barème suivant :

+ 300 points par collège et lycée d'enseignement général

+ 500 points par LP et Lycées ayant des sections tertiaires, et / ou sections industrielles en voie professionnelle et BTS

- **PONDERATIONS PORTANT SUR L'OFFRE DE FORMATION DE L'ETABLISSEMENT :**

- Lycée ayant des sections industrielles et /ou tertiaires en voie professionnelle et des BTS :

Nombre de divisions concernées x25 points

3 – CARTE CIBLE DES MOYENS

CARTE CIBLE DES MOYENS EN PERSONNEL ADMINISTRATIF (globalisation secrétariat / intendance)	
PONDÉRATION GLOBALISÉE	NOMBRE DE POSTES ATTRIBUE AU TOTAL
0 à 900 points	2
901 à 1800 points	3
1801 à 2700 points	4
2701 à 3600 points	5
3601 à 4500 points	6
4501 à 5500 points	7
5501 à 6500 points	8
6501 à 7500 points	9
7501 à 8500 points	10
+ 8501 points	11